

Pact Arim



Mouvement Pact Arim
pour l'Amélioration de l'Habitat

en mouvement

A L A U N E

Habitat et solidarités : nouveaux défis

Le 1^{er} semestre 2008 donne l'occasion de reparler de la question du logement et de l'habitat. Cette question, qui a été au cœur des élections municipales, traduit l'importante crise du logement à loyer accessible et la difficulté de la mise en œuvre de textes disparates et touffus, sans cesse ajoutés.

Christine Boutin a annoncé une loi importante sur le logement, avec un volet central sur le traitement des quartiers anciens. De son côté, le Premier Ministre promet à un collectif de 28 associations nationales, dont les Pact Arim, d'appliquer l'essentiel du rapport Pinte pour une relance de la politique de l'hébergement et de l'accès au logement.

Il propose que le logement soit érigé en grande cause nationale et annonce que les moyens budgétaires ne seront pas un obstacle. Pendant ce temps, Jean-Louis Borloo met le développement durable au centre du débat.

Au plan technique, les commissions de médiation prévues par la loi DALO se mettent en place et recueillent les premières demandes. La garantie du risque locatif (GRL) a, elle, bien du mal à se mettre en place de façon stabilisée.

Dans le décor de la crise du logement, confirmé par le rapport annuel de la FAP et renforcé par le lancement du plan SOS Taudis, les incertitudes sur le maintien du financement du logement social, au travers du livret A se renforcent et la crise immobilière américaine a des répercussions financières mondiales.

Dans ce contexte, la résolution de la crise du logement pose plusieurs questions :

- Quelle prise en compte des personnes et des territoires les plus vulnérables ?
- Quelle gouvernance globale de la politique de l'habitat ?
- Quelle répartition des rôles des différents acteurs ?
- Quelles réponses concrètes et quels mécanismes de solidarité mettre en œuvre ?

Le 30^e congrès du Mouvement Pact Arim sous le titre « Habitat et solidarités : nouveaux défis » qui aura lieu à Marseille les 16 et 17 juin, invite au débat avec une ambition, celle d'apporter une contribution à des solutions durables confortant la place centrale des personnes.



GRAND ANGLE

> PAGE 2

- Rencontre avec Étienne Pinte, Député des Yvelines

DOSSIER

> PAGES 3 à 5

- Économie d'énergie - Revitalisation des territoires : Expériences du Mouvement Pact Arim
- Réhabilitation durable en Bretagne
- Valorisation du patrimoine et économie d'énergie dans le Limousin

ACTIONS LOCALES

> PAGES 6 ET 7

- En Guyane, intégration urbaine et sociale des quartiers paupérisés
- Une Palme pour Delphine Agier, du Pact Arim du Rhône
- Rencontre : Florence Hanff, Administratrice au Pact de Isère

ACTIONS FÉDÉRALES

> PAGE 8

- Brèves

Rencontre avec



Étienne Pinte
Député des Yvelines

Étienne Pinte a rendu ses propositions au Premier Ministre en février après avoir travaillé avec un collectif d'associations.

Pact Arim en Mouvement: *Vous avez rendu vos propositions au Premier Ministre en février après avoir travaillé avec un collectif d'associations. Quel constat de la situation faites-vous et quelles mesures phares proposez-vous ?*

Étienne Pinte : Je suis heureux que le Premier Ministre ait pris en main ce dossier car en dépit des plans successifs, des lois en faveur du logement, de toutes les mesures prises ces dernières années, les résultats ne sont pas à la hauteur de la situation. En annonçant que l'hébergement et l'accès au logement étaient érigés en chantier prioritaire national pour la période 2008-2012, comme je le lui proposais, François Fillon a voulu montrer que ce dossier était désormais traité à un niveau interministériel et sur une durée pluriannuelle. Pour passer à la vitesse supérieure, j'ai proposé de :

- Doter la gestion de cette question d'un pilotage fort.
- Renforcer la connaissance des besoins grâce à des outils communs sur tout le territoire afin de parvenir à un diagnostic partagé.
- Simplifier les dispositifs existant pour plus d'efficacité et donner aux préfets des pouvoirs d'action plus rapides et plus forts en cas de besoin.

La politique du gouvernement doit s'articuler autour de trois objectifs :

- Ne plus condamner des personnes à la rue, en améliorant la prévention en matière d'expulsion ou de sorties d'institutions publiques et en accélérant la lutte contre l'habitat indigne.
- Sortir les sans domiciles fixes de la rue, en offrant des solutions dignes, ce qui implique de réhabiliter des centres d'hébergement vétustes, d'améliorer l'accompagnement social et d'augmenter les places.
- Se donner les moyens d'appliquer la loi DALO en augmentant la construction de logements très sociaux, de maisons relais, et en développant le dispositif d'intermédiation dans le parc privé.

Pact Arim en Mouvement: *Malgré un travail considérable, il reste de fortes insatisfactions de la part des associations. Votre mission se poursuit jusqu'en juin, quelles pistes complémentaires pourraient être utilement explorées ?*

Étienne Pinte : Bien sûr, il reste de fortes insatisfactions car

on ne pourra résoudre toutes ces questions en quelques semaines. L'important est d'enclencher une dynamique et une prise de conscience collective. Il faut absolument afficher une volonté politique très forte à tous les niveaux, nationale et locale. Je continuerai à rencontrer sur le terrain tous les acteurs et en particulier les associations pour évaluer les points de blocages et faire de nouvelles propositions.

Pact Arim en Mouvement: *Certaines de vos propositions, notamment l'éradication de l'habitat indigne, nécessitent une commande publique. Comment pensez-vous dynamiser celle-ci ?*

Étienne Pinte : Comme pour la plupart des mesures que j'ai proposées, le préfet doit être spécifiquement mandaté pour mobiliser l'ensemble des acteurs sur cet enjeu. La circulaire du Premier Ministre, adressée aux préfets le 22 février, fait ainsi de la lutte contre l'habitat indigne une priorité nationale de l'action de l'État, avec un objectif de 15 000 logements à traiter soit presque le double de ce qui a été réalisé l'année dernière.

La responsabilité de l'État est très importante en matière d'action sur les logements insalubres ou frappés d'un arrêté de péril. La mise en œuvre du DALO implique une réactivité accrue pour la mise en œuvre de ces procédures.

Mais cette réactivité doit s'appliquer à l'ensemble des situations qui peuvent conduire à la saisine de la commission de médiation et prendre en compte également un traitement plus efficace de la non décence.

Pact Arim en Mouvement: *Vous avez proposé au Premier Ministre un calendrier très serré qui inclut des adaptations législatives et budgétaires. Compte tenu du calendrier électoral, pensez-vous aboutir avant l'été ?*

Étienne Pinte : Aussitôt les propositions remises, nous avons établi avec les conseillers du Premier Ministre et du Ministre du Logement un calendrier de travail précis et une répartition des tâches. Nous nous réunissons tous les 15 jours pour faire le point. D'ici fin juin, j'espère que nous aurons atteint un certain nombre d'objectifs, que nous aurons mis en place les outils et les moyens nécessaires pour augmenter le nombre de logements proposés en intermédiation, de logements vétustes rénovés, de places en CHU et en CHRS et de logements très sociaux.

Économie d'énergie Revitalisation des territoires : Expériences du Mouvement Pact Arim



© DR Pact de la Corrèze

Le Mouvement Pact Arim a une action ancienne dans le domaine de la revitalisation des territoires ruraux. Ces actions permettent de traiter dans le parc privé des situations de dégradation et d'inconfort souvent plus difficiles que dans les villes. Elles contribuent aussi à répondre aux besoins des collectivités locales en matière de dynamisation économique et d'attractivité territoriale, notamment par le développement d'une offre immobilière adaptée aux besoins et respectueuse du patrimoine et de l'environnement.

Les OPAH-Révitilisation rurale sont un des outils les plus appropriés pour agir sur ces territoires. Le Mouvement Pact Arim a conduit en 2007 plus de 40% de ces opérations, au niveau national. A travers elles, les associations contribuent à améliorer le parc existant et à développer l'offre de logement locatif. Elles répondent aussi à une nouvelle demande de la part des ménages, comme des collectivités locales, motivés par l'objectif double de la qualité de vie et de l'environnement et la réduction des charges liées aux énergies.

Les associations Pact Arim développent de nouveaux services et interviennent avec le souci de concilier nouvelles technologies liées au développement durable, appropriation de celles-ci par les ménages et réduction des charges. **Deux opérations, conduites par le Pact des Côtes d'Armor en Centre Bretagne et par le Pact de Corrèze dans le Limousin, sont présentées dans ce dossier.** Elles sont représentatives des ambitions qui animent le Mouvement Pact Arim dans son action de revitalisation des territoires :

- Le développement d'une offre locative ciblée en réponse à des besoins sociaux peu pris en compte.
- La réduction des charges liées aux énergies et la maîtrise de nouvelles technologies.
- Le développement de partenariats dynamiques et innovants basés sur des savoir-faire complémentaires, une exigence professionnelle et un souci de reproductibilité.

Groupe de travail Pact Arim et Exigences du développement durable

Dans le cadre de l'observatoire de branche des métiers et des qualifications, la FNC Pact Arim conduit avec un groupe de 4 associations déjà expérimentées dans le domaine (Cantal, Côtes-d'Armor, Indre-et-Loire, UR Aquitaine) une étude sur l'impact de l'exigence du développement durable sur les métiers du Mouvement. Celle-ci, rendue fin mai, débouchera dès la rentrée sur un programme de formations par métiers (intervenants sociaux, techniciens, conseillers aux particuliers et aux collectivités, gestionnaires immobiliers,...) et une «stratégie compétence» à la hauteur des enjeux. Les conséquences pour les structures elles-mêmes dans leur fonctionnement quotidien (locaux et équipements, fournitures, déplacements,...) sont également examinées par le groupe.

Contact : Daniel Ducher - FNC Pact Arim

Ont participé à ce dossier :

- Florian Trait, Pact de la Corrèze
- Caroline César, Pact des Côtes-d'Armor
- Naziha Nahri, FNC Pact Arim.



© DR Pact des Côtes-d'Armor

Réhabilitation durable en Bretagne

Une première expérience initiée par le Pact Arim des Côtes d'Armor

Participer à la revitalisation rurale et s'inscrire résolument dans une démarche développement durable de l'habitat, tel est le pari commun que se sont fixés le Pact Arim des Côtes d'Armor et la Communauté de communes du Kreiz Breizh, en Centre Bretagne.

C'est dans le cadre d'une OPAH de revitalisation rurale que deux projets pilotes ont été définis en 2007. Il s'agissait de réhabiliter, en 11 logements, un centre de vacances désaffecté à Plélauff et des maisons vacantes à Mellionnec.

Deux objectifs spécifiques caractérisent ces opérations :

1/ Développer l'offre locative (conventionnement d'une durée de 25 ans et mise en place de baux à réhabilitation) pour répondre à des besoins sociaux jusqu'alors mal pris en compte, en privilégiant la mixité sociale et générationnelle (jeunes, familles, personnes âgées ou handicapées, saisonniers).

2/ Réduire de façon significative* la consommation énergétique sur un patrimoine ancien représentatif (sur-isolation, aérothermie en logement individuel, géothermie par forage en collectif, capteurs solaires à circulation d'eau, VMC double flux ou hygroréglable...), contribuant ainsi à la réduction des nuisances environnementales et des charges locatives.

Ces projets pilotes, qui s'inscrivent pleinement dans le projet associatif du Pact Arim des Côtes d'Armor, répondent à une triple volonté :

- Répondre aux difficultés de logement des habitants du département,
- Mettre en œuvre des initiatives favorisant la maîtrise

des coûts du logement et des charges.

- Contribuer à la réduction des nuisances causés à la santé et à l'environnement.

Pour Caroline César, du service technique du Pact, ces projets sont innovants à plus d'un titre : « *C'est la première fois en Bretagne que l'on intervient sur du parc existant avec un véritable objectif quantifiable en termes d'économie d'énergie* ». Par ailleurs « *Les techniques proposées avec l'appui et le conseil de spécialistes comme l'Agence locale de l'énergie du Centre-Ouest Bretagne sont aujourd'hui bien maîtrisées et aisément appropriables* ».

Ces projets ont également l'avantage de mobiliser une plate-forme de partenaires concernés par les objectifs de performance énergétique du parc de logements existants et motivés par la contribution à une démarche à haute performance sociale et territoriale. Elle permet de pousser plus loin l'exigence professionnelle, de tester les savoir-faire des intervenants (financeurs, concepteurs, conseillers techniques, artisans) et de définir les modalités de reproduction de cette expérimentation soutenue par l'ANAH, le Conseil régional et l'ADEME. « *Différentes phases de suivi et de capitalisation sont envisagées d'ici la fin des projets en 2009 et une évaluation viendra conclure cette démarche soutenue au titre du Programme de recherche et d'expérimentation sur l'énergie dans le bâtiment (PREBAT), faisant ressortir les points positifs, les limites et les enseignements à retenir* » précise Caroline César.

* Objectif de 45 kW/h par m²/an contre 120 à 150 kW/h par m²/an avec la réglementation thermique actuelle

Dans le Limousin, le Pact est acteur de la lutte contre la vacance, de la valorisation du patrimoine et des économies d'énergie

Territoire rural reconnu pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, le plateau de Millevaches a vu diminuer sa population au cours du XX^e siècle. Le développement et l'amélioration de l'offre de logements constituent aujourd'hui un des enjeux essentiels pour l'accueil et l'installation de nouveaux résidents actifs.

Dans ce but, le Parc Naturel Régional (PNR) de Millevaches en Limousin a mis en œuvre, depuis septembre 2005, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale. Concernant 113 communes sur trois départements (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne), l'OPAH est animée par le Pact Corrèze avec l'appui du Pact de la Creuse.

Des objectifs ambitieux sont clairement affichés :

- Développer une offre nouvelle de logements par la remise sur le marché de logements vacants et la production de logements à loyers maîtrisés
- Améliorer les logements inconfortables et lutter contre l'insalubrité
- Avoir une exigence de qualité architecturale et permettre une meilleure maîtrise de l'énergie
- Maintenir une activité pour les artisans du territoire.

Au travers de l'OPAH, le PNR Millevaches poursuit une démarche qualitative en matière d'énergétique avec une incitation à l'utilisation du bois énergie et la mise en valeur de l'architecture traditionnelle.

Le Pact Corrèze a donc mis en place, en partenariat avec le Parc et l'ADEME, un diagnostic thermique « chauffage bois » qui présente au propriétaire :

- Le calcul des besoins énergétiques du logement
- Une proposition d'amélioration thermique avec la mise en place d'équipements à énergies renouvelables
- Une évaluation du coût d'investissement, des économies d'énergies réalisées, et du temps de retour sur investissement.



© DR pact de la Corrèze

Les aides du Parc à l'équipement en chauffage bois sont conditionnées si nécessaire à la réalisation des travaux préconisés. En deux ans, plus de 120 diagnostics ont été réalisés et 102 chauffages bois financés.

En matière de valorisation du patrimoine bâti, le PNR Millevaches a la même exigence qualitative. Le Pact conseille et accompagne les particuliers et les artisans dans les choix architecturaux respectueux des traditions locales de nature à « mériter » les aides financières du Parc. En deux ans, 99 projets ont pu en bénéficier.

Dopée par ces deux thématiques, l'action habitat du PNR Millevaches affiche à ce jour des résultats qui confortent la revitalisation du territoire et l'accueil de nouveaux habitants : 339 logements de propriétaires occupants améliorés, 104 logements locatifs réhabilités dont 60 vacants remis sur le marché.

Brèves

3^e assises du parc privé social

Le 14 février dernier, les 3^e assises du parc privé social se sont tenues à Paris. Organisées par l'UR Pact Ile de France, ces assises avaient pour thème « la précarité énergétique dans l'habitat ». Cette manifestation, qui a réuni 240 personnes, a permis de prendre la mesure des enjeux, notamment à l'échelle de la région capitale, mais aussi de se ré-interroger sur les pratiques actuelles à l'aune des exigences du développement durable.

Micro-crédit pour les demandeurs d'asile en Ile-et-Vilaine

Le Pact Arim d'Ile-et-Vilaine a signé en décembre 2007 une convention de partenariat, l'associant à la Préfecture et à la CDC, qui vise la mise en place d'un dispositif de micro-crédit à destination des demandeurs d'asile, ayant acquis le statut de réfugiés. Ce dispositif leur permet d'accélérer leur entrée dans un logement du parc social ou privé et de libérer ainsi les places dans les centres d'accueil des demandeurs d'asile.

Une OPAH-RU à Nantes

Afin de lutter contre l'habitat indigne, la ville de Nantes a lancé fin 2004 une OPAH-RU dans le quartier de Chantenay, quartier ouest de la ville. Elle en a confié l'animation au Pact Arim de Loire-Atlantique. 339 logements insalubres ont été identifiés. L'opération, qui se déroule sur 5 ans, devrait concerner 250 logements locatifs dont 100 vacants avant travaux.

Revitalisation du Centre Ville à Montfermeil

La Ville de Montfermeil vient d'engager, avec le Pact Arim 93, une opération programmée pour l'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain sur son centre ville qui date du XVII^e siècle. Aidée par l'État, cette opération est appuyée par le Conseil Régional, le Conseil Général de Seine St-Denis et la CDC.

L'économie d'énergie en Rhône Alpes

Les associations en Rhône Alpes ont participé en février dernier à une rencontre régionale sur le thème de l'économie d'énergie dans les secteurs du bâtiment, de l'habitat et de l'urbanisme. Elle a permis la mobilisation de chargés d'opérations et de techniciens du Pact, des professionnels du réseau des PIE et de Rhône-Alpes Énergie Environnement.

ACTIONS

En Guyane, le Pact participe à l'intégration urbaine et sociale des quartiers paupérisés

À l'heure où les vols commerciaux d'Ariane V, lancés depuis la base de Kourou, confirment leur suprématie technologique, l'urbanisation des villes de Guyane et tout particulièrement Cayenne, montre d'inquiétants signes de détérioration du cadre de vie.

Les besoins en termes de logements y sont toujours croissants. La production d'une offre nouvelle est loin d'être à la hauteur des besoins recensés. La ville se paupérise de façon inéluctable, entraînant avec elle la fuite des résidents les plus aisés.

La Cité Eau Lisette est l'un de ces anciens quartiers créés dans les années 60, en dehors de tout programme d'urbanisation planifiée. Appartenant à l'origine à un propriétaire unique, louant ou vendant des portions de terrains à de « petites gens », le quartier viabilisé par la suite s'est dégradé progressivement. La réalisation de grandes infrastructures n'a pas permis de bloquer la dynamique de déshérence. Au contraire, l'arrivée en bordure du quartier d'un vaste bidonville n'aura fait, in fine, qu'aggraver la situation.

Sur la base de ces constats, la ville de Cayenne réalise en 2001 une étude visant la restructuration du quartier -80 parcelles, 560 habitants environ- et la résorption d'habitat insalubre. Des arrêtés d'insalubrité sont pris en 2003, mais l'action de la collectivité s'est vite trouvée confrontée à l'opposition de la population. Après plusieurs années de statu quo, la Ville a mandaté la Société Immobilière de Guyane (SIGUY) pour conduire l'opération de résorption d'habitat insalubre. Compte tenu de sa complexité, notamment celle des statuts fonciers et de propriétés, des modes d'occupation et de la sociologie des ménages, la SIGUY a fait appel au Pact de Guyane pour travailler sur les aspects d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des familles modes-

tes et des propriétaires privés. Il a réalisé une mission spécifique sur les 19 parcelles déclarées insalubres (près de 80 familles) portant notamment sur la question du relogement.

Cette opération, qui devrait s'achever en 2012, permettra de restructurer l'ensemble du quartier, de raccorder les logements au réseau collectif d'assainissement et d'éradiquer l'insalubrité des zones les plus sensibles. Ainsi, ce sont près de 100 logements qui seront reconstruits ou réhabilités.

Ce partenariat permet d'allier sur un quartier, jugé complexe, une action d'aménagement lourde et des compétences pointues de suivi et d'accompagnement des ménages qui ont facilité le démarrage opérationnel d'un projet ancien. Dans le dispositif partenarial local, le Pact est un outil indispensable au service des populations des quartiers paupérisés et, plus largement, un acteur important dans la reconquête des quartiers existants.



Une Palme pour Delphine Agier, du Pact Arim du Rhône

La 2^e édition du Palmarès des jeunes urbanistes a distingué, fin 2007, 11 lauréats. Ce Palmarès, lancé en 2005 par la DGUHC, met en avant de jeunes professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement ayant une pratique innovante et de qualité en France ou en Europe. Son objectif est de donner une impulsion à leur carrière professionnelle mais aussi de participer à la lisibilité de ces différents métiers, dans leur diversité.

Parmi les lauréats 2007, figure Delphine Agier, urbaniste de 34 ans, qui travaille depuis douze ans au Pact Arim du Rhône où elle est aujourd'hui responsable du pôle urbanisme et habitat. Elle anime par ailleurs le pôle de compétence national sur les copropriétés pour le compte de la Fédération des Pact et intervient régulièrement dans le cadre des projets de coopération internationale du Mouvement Pact, sur le thème des copropriétés dégradées.

C'est au titre de cette riche expérience au sein des Pact, qu'elle qualifie « d'outils performants d'un urbanisme à échelle humaine », que Delphine a présenté sa candidature en 2007. Pour elle, l'action des Pact « contribue au processus de transformation des villes et des territoires et permet de répondre à des objectifs ambitieux » :

- Permettre à chacun d'être acteur de la transformation de son environnement « en étant particulièrement attentif à l'expression des habitants »
- Transformer la ville en intervenant sur l'habitat existant, « c'est-à-dire à l'échelle de l'îlot ou du logement, une



intervention essentielle, même si elle n'est pas toujours visible »

- Prendre en compte les différentes échelles de projet « grâce à l'approche d'équipes pluridisciplinaires qui vient compléter celles d'autres acteurs »
- Lutter contre l'habitat indigne « tout en veillant le plus possible au maintien des ménages modestes dans les centres-villes »
- Concevoir un habitat durable et abordable « en intégrant la question du développement durable à l'ensemble de nos projets »
- Participer pleinement à la rénovation urbaine des grands ensembles « en appelant les collectivités publiques à une plus grande vigilance sur les secteurs d'habitat privé pour prévenir des fragilisations qui pourraient diminuer l'effet des projets de renouvellement urbain »

En conclusion, Delphine souligne « la volonté d'une recherche constante de qualité dans ses réponses aux collectivités et aux usagers » et défend l'idée qu'un « territoire porte en lui-même des capacités à se renouveler et à évoluer, grâce notamment à ses habitants et à ses acteurs locaux »



Florence Hanff

Administratrice au Pact de Isère

Pact Arim en Mouvement : Pourquoi avez-vous personnellement choisi de militer dans le Mouvement Pact Arim ?

Florence Hanff : Je suis adjointe au Maire de Grenoble en charge des personnes âgées et de la politique intergénérationnelle. A ce titre, je représente la Ville au sein du Pact. Mon engagement est lié à un constat : le parc privé était très peu présent dans les politiques publiques. Il me semblait important de valoriser ses potentialités car la réponse aux difficultés de logement ne pourra pas se faire sans lui. Le Pact étant pour moi un outil pour la mise en œuvre d'une politique publique dans le parc privé, mon investissement devenait évident. Au sein du Pact, j'apprécie particulièrement l'ancrage de l'action dans le concret, le réel.

Mon engagement au sein du Pact se traduit aussi par une valorisation de son action à l'extérieur. L'association a traversé des difficultés. J'ai choisi de m'investir dans le bureau de l'association pour être au plus près de ses préoccupations, pour partager et accompagner la réflexion stratégique de développement.

PAM : En quoi un administrateur peut-il aider le Pact à être à l'écoute des besoins de la société et des territoires ?

F.H. : Le Pact est à l'écoute et agit concrètement en réponse à des besoins. Je peux contribuer à faire connaître son action, notamment dans les différentes collectivités dans lesquelles j'interviens. Ce relais permet de rappeler les possibilités, nombreuses, d'actions dans le parc privé car, trop souvent, les problèmes de logement ne sont abordés qu'au travers d'une réflexion sur le parc public.

Mes activités autres, ma connaissance du territoire où je suis élue, me permettent également de me faire l'écho des préoccupations et des attentes des collectivités.

PAM : En qualité d'administrateur qu'attendez-vous d'un réseau ?

F.H. : Le logement est un domaine complexe, l'implication dans l'association nécessite une connaissance des enjeux. J'ai mis du temps à connaître les activités et les compétences du Pact. Le réseau devrait permettre une formation des administrateurs et organiser des échanges inter-associations pour un partage des réflexions. Le séminaire sur la gouvernance, organisé en Rhône Alpes par l'Union régionale Pact, a permis un échange concret entre administrateurs et directeurs. C'est une initiative à renouveler.

www.pact-rhone-alpes.org

→ Le 30^e congrès du Mouvement les 16 & 17 juin 2008 à Marseille

Le programme et l'inscription en ligne, les informations sur les partenaires, les informations générales et tous les documents de travail relatifs au Congrès sont disponibles sur le site du congrès : www.pact-arim.org

→ Impact de l'exigence de développement durable sur les métiers Pact

La FNC Pact Arim amène, avec un groupe de Pact et le soutien de l'OPCA Habitat Formation, une réflexion sur l'impact des exigences du développement durable sur l'ensemble des métiers du Mouvement. Elle a également décidé de consacrer à ces thématiques l'une des deux tables rondes plénières de son 30^e congrès à Marseille.

→ Rencontre à Matignon

Le 26 février, Georges Cavallier et Remi Gerard ont rencontré Mme Nadia Bouyer, chargée de mission logement auprès du Premier Ministre pour évoquer l'avenir et les moyens de l'ANAH, face aux nombreuses priorités auxquelles elle doit faire face. Ont également été évoquées les questions relatives au développement de la production

de logements très sociaux et des conditions d'exercice des activités d'insertion par le logement au regard du droit européen et de la future présidence française de l'Union Européenne.

→ La Fédération se mobilise

30 fédérations et associations, dont la FNC Pact Arim, demandent au gouvernement une nouvelle politique du logement et de l'hébergement afin de répondre au droit au logement autour de 13 engagements. M. Fillon a promis aux associations d'en faire un chantier national et de consacrer des moyens complémentaires notamment sur la mise à niveau des centres d'hébergements et d'urgence et la lutte contre l'habitat insalubre. Au cours d'une nuit solidaire, place de la République à Paris, les associations ont pointé la faiblesse des engagements et ont décidé de continuer la mobilisation.

<http://logement-solidaire.overblog.org/>

→ Réunion du comité de suivi DALO

Le comité de suivi de la mise en œuvre du droit au logement opposable s'est réuni le 15 février avec la participation de MM. Cavallier et Gérard pour la FNC Pact Arim. Les commissions départementales sont quasiment toutes créées et certaines ont déjà siégé. Avec les Udaf, les Pact sont les plus représentés des mouvements associatifs (30) soit en tant que bailleurs soit en tant qu'associations d'insertion. 18 000 recours ont été déposés fin février dont 75 % en Ile-de-France. Concernant les agréments, il a été convenu que les associations adhérentes aux fédérations membres du comité de suivi pourraient être agréées de fait.

→ Les 10 réunions inter-régionales Pact Arim – ANAH

Dix journées d'échange ont été organisées en coordination avec les délégués régionaux de l'ANAH, mobilisant plus de 400 personnes. L'objectif de ces rencontres annuelles était de permettre aux personnes de terrain (Pact, délégations ANAH, collectivités délégataires) de se rencontrer et d'échanger sur les pratiques. Trois thèmes ont été abordés cette année : programme PCS, loi DALO et développement durable, avec la présentation d'une cinquantaine d'expériences locales.

→ Modernisation de l'image du Mouvement

Dans le cadre de l'organisation de son congrès, le Fédération a lancé une mission visant la modernisation de l'image du Mouvement. Celle-ci sera dévoilée à cette occasion, à Marseille.

→ Programme de coopération à Ziguinchor

Dans le cadre de son action de coopération internationale, la Fédération a accueilli fin avril une délégation sénégalaise d'élus et de professionnels. Cette mission s'inscrit dans le cadre du programme Access-Habitat développé à Ziguinchor depuis 2000 sur le thème de l'amélioration de l'habitat et de l'accès au micro-crédit habitat. Ce programme est mené en lien avec l'Ong Sénégalaise Pacte, la ville de Ziguinchor, l'Ong française Epargne sans frontière et est soutenu par la DGUHC.



Mouvement Pact Arim
pour l'Amélioration de l'Habitat

Une publication éditée par : **FNC Pact Arim**
 Directeur : **Georges Cavallier**
 Conception, Rédaction : **FL Communication et FNC Pact Arim**
 Illustration : **Chéreau**
 Réalisation : **RG Solutions**
 Impression : **Aposit**
Fédération Nationale des Centres Pact Arim
 27, rue de la Rochefoucauld - 75009 Paris
 Tél. : 01 42 81 97 70
 Site : www.pact-arim.org